

Vienne - Brigueil-le-Chantre, Montmorillon, Thollet - Environnement

Éolien : un nouveau projet ravive la tension à Thollet

12/08/2017 05:35



*Le précédent projet à Thollet et Coulonges avait été refusé par la préfecture afin de préserver le paysage bocager. Ci-dessus les éoliennes d'Adriers.*

A Thollet, les élus autorisent les études pour un nouveau parc éolien. Les opposants au projet d'EDF Énergies Nouvelles ressortent la hache de guerre.

En matière de projets éoliens, la roue tourne et les tensions renaissent où on les croyait apaisées. Alors que les opposants au parc Thollet Coulonges pensaient avoir gagné la partie (1), un nouveau projet émerge dans la commune de Thollet.

Le dossier était à l'ordre du jour du dernier conseil municipal, qui s'est déroulé en présence d'un public fourni. Par huit voix contre trois, les élus ont accepté la demande de Solvéo Énergies de lancer des études pour l'implantation d'éoliennes au Bouchaud, à l'ouest de la commune.

Ce projet qui concerne aussi les territoires de La Trimouille et Brigueil-le-Chantre est tout à fait distinct de celui d'EDF Énergie Nouvelles, qui se situait à l'est du village et sur la commune voisine de Coulonges.

« Notre projet a été refusé alors qu'en face, à Lussac-les-Églises (Haute-Vienne), les éoliennes ont été autorisées », constate le maire Joël Fruchon. Il est favorable à l'implantation de ces machines dans sa commune, pour les retombées fiscales qu'elles génèrent localement.

« Le projet pourrait comporter de cinq à six éoliennes de part et d'autre de la départementale 122, dont deux sur la commune de Thollet. Leur hauteur serait de l'ordre de 225 mètres, record battu ! », déplore pour sa part Philippe Guinard, président de l'association Vent de Raison pour la sauvegarde du bocage des communes de Coulonges-les-Herolles et Thollet. Il regrette le vote des élus de Thollet : « Nous aurions souhaité que chacun tire les bons enseignements de l'expérience passée et se souvienne que nos villages ont souffert des conflits nés du précédent projet. Un nouveau projet éolien, implanté en plein bocage, comme l'était le précédent, se verra opposer la même résistance que celle qui a abouti au rejet du permis de construire du projet précédent. »

La résistance sera même plus vive, prévient-il : « Deux nouvelles associations, Vent Debout pour Brigueil-le-Chantre et LSE- Liglet Stop Éolien pour Liglet et la Trimouille ont été créées. L'heure n'est pas à compter qui est pour ou contre, mais de savoir si le conseil municipal souhaite relancer une guerre de l'éolien. »

La question n'a pas encore été examinée par les élus de La Trimouille, qui se sont montrés jusqu'à présent réticents aux éoliennes, ni ceux de Brigueil-le-Chantre, où un précédent projet a reçu un avis défavorable à l'issue de l'enquête publique.

(1) Le projet a été refusé par la préfecture au titre notamment de la préservation du patrimoine naturel bocager. La société EDF Énergies Nouvelles a fait recours de cette décision selon le maire (nous n'avons pas pu joindre cette semaine EDF EN).

Sébastien Kerouanton